

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ARRETE N°56 DU 26 JAN 2022

PORTANT CREATION DES DEPARTEMENTS COMPOSANT LA FACULTE  
D'INFORMATIQUE - UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE  
HOUARI BOUMEDIENE -.

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,**

- Vu le décret n° 84-210 du 21 Dhou El Kaada 1404 correspondant au 18 août 1984, modifié et complété, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'université des sciences et de la technologie Houari Boumediene,
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du gouvernement,
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université notamment, son article 34,
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

## ARRETE

**Article 1er :** En application des dispositions de l'article 34 du décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, susvisé, le présent arrêté a pour objet de créer les départements composant la faculté d'informatique au sein de l'université des sciences et de la technologie Houari Boumediene.

**Art. 2 :** Il est créé au sein de la faculté d'informatique - université des sciences et de la technologie Houari Boumediene - les départements suivants :

- Département des systèmes informatiques,
- Département d'intelligence artificielle et des sciences des données.

**Art. 3:** Le directeur général des enseignements et de la formation et le recteur de l'université des sciences et de la technologie Houari Boumediene sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger, le

Le ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche scientifique

